

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 10 février 2009 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Clermont Lévesque, Daniel L'Espérance, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Paquette et Denise Cloutier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2009
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de janvier 2009
6. Dépôt de la correspondance
7. Demande d'appui de la MRC de Lajemmerais : Programme RENFORT – Investissement Québec
8. Rapport du comité de transport
9. Travaux au terminus – Ameublement et vitrage
10. Adhésion à l'Alliance des Services de Transport Adapté du Québec
11. Agence de vente de titres – Dépanneur Richard Patenaude
12. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit # 8
13. Destruction de documents
14. Renouvellement de l'abonnement au journal *Les Affaires*
15. Renouvellement de l'inscription annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Chantal Laliberté au Tableau des membres de l'Ordre des Urbanistes du Québec
16. Autorisation d'achat d'un logiciel antivirus

17. Présentation d'un projet dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2009*
18. Mandat à la firme Optimum Actuaires & Conseillers inc. pour l'étude préliminaire de la mise en place d'un régime de retraite à prestation déterminée pour les employés de la MRC
19. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon
20. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-25 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon
21. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les limites des zones inondables de la rivière des Mille-Îles
22. Examen et approbation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-001 de la Ville de Terrebonne
23. Rapport du Comité d'aménagement
24. Période de questions
25. Clôture de la séance

6861-02-09 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6862-02-09 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6863-02-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2009

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2009 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

6864-02-09 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 280 242,15\$ pour le mois de février 2009 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer février 2009*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-011 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 280 242,15\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6865-02-09 Liste des chèques émis aux mois de janvier 2009

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2009 pour un montant de 1 530 321,94\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Janvier 2009*»).

ADOPTÉ

6866-02-09 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Février 2009* »).

ADOPTÉ

6867-02-09 Demande d'appui de la MRC de Lajemmerais : Programme RENFORT – Investissement Québec

CONSIDÉRANT QU'au niveau mondial, une importante crise économique et financière sévit actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le Québec sera inévitablement touché par ladite récession économique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a récemment fait connaître le programme RENFORT qui sera géré par Investissement Québec, et qui se veut un programme de financement visant à maintenir un fonds de roulement suffisant au sein des entreprises québécoises, en plus de stabiliser et de relancer les entreprises touchées par la crise économique;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de 1 milliard \$ est une bonne nouvelle, compte tenu de la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cette annonce donne des indications claires que le gouvernement du Québec souhaite jouer un rôle important dans le présent contexte économique;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme sera investi comme suit, soit 250 millions \$, en financement direct, et 750 millions \$, sous forme de garantie pour les prêts consentis par

les institutions financières;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse d'abord aux entreprises les plus performantes, particulièrement les PME, et ayant des problèmes temporaires de liquidités du fait du resserrement du crédit privé (bancaire);

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes entreprises profiteront d'interventions financières allant de 250 000 à 15 millions \$;

CONSIDÉRANT QUE le MDEIE estime qu'il y aura entre 1 000 à 1 500 entreprises admissibles audit programme;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de PME touchées par la situation économique actuelle risque d'être beaucoup plus important que le nombre estimé par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE le programme RENFORT laisse pour compte les entreprises de petites tailles qui, en plus d'être très nombreuses, sont celles qui ont le plus contribué à la croissance de l'économie et de l'emploi au Québec depuis les trois (3) dernières décennies;

CONSIDÉRANT QUE les petites et les très petites entreprises sont souvent très vulnérables en période de ressac économique;

CONSIDÉRANT QU'en 1998, le gouvernement du Québec et les Centres locaux de développement (CLD) du Québec ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement des prêts consentis aux CLD et que lesdits prêts remboursables selon différentes modalités, à partir de juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE les CLD, via leurs Fonds, financent surtout des petites et de très petites entreprises, soit celles qui représentent le plus important pourcentage de PME du secteur privé du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle touchera les entreprises de tous les secteurs, pas seulement les entreprises les plus performantes, telles que définies dans le programme RENFORT;

CONSIDÉRANT QUE la situation économique actuelle exige une très grande souplesse des programmes et une très grande rapidité d'intervention des interlocuteurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE les CLD constituent un outil privilégié du développement économique local, en étant associés à la création et au maintien direct de centaines d'emplois par leurs différents programmes;

CONSIDÉRANT QUE les CLD sont les acteurs du milieu les mieux placés, par la connaissance de leur milieu respectif, pour intervenir rapidement auprès des entreprises les plus à risque;

CONSIDÉRANT QUE les CLD et leur FLI ont une souplesse d'intervention beaucoup plus grande que la très grande majorité des programmes de soutien aux entreprises;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le CLD de Lajemmerais dans sa demande au ministre du Développement économique, de l'Innovation et des Exportations (MDEIE), monsieur Raymond Bachand :

- de reporter de cinq (5) ans, la date de remboursement des Fonds locaux d'investissement (FLI) afin de laisser, dans les différentes régions du Québec, les capitaux nécessaires pour que les CLD puissent intervenir rapidement auprès des entreprises du Québec qui pourraient être en difficulté;
- d'injecter des argents neufs dans les FLI gérés par les CLD afin de répondre à la demande qui, inévitablement, risque de s'accroître au cours des prochains mois;
- de mettre à la disponibilité des CLD, un fonds dédié qui leur permettrait d'abaisser de 3%, pour une période de deux (2) ans, le taux d'intérêt des prêts octroyés via les FLI et qui sont actuellement en circulation et ce, dans l'objectif d'alléger les frais de financement des entreprises soutenues;
- de ne pas user de formule « mur à mur » pour la distribution des argents neufs qu'il pourrait injecter dans les différents FLI du Québec et ce, afin de pouvoir intervenir rapidement, là où la situation l'exige, et de répondre efficacement aux MRC qui ont des besoins plus criants que d'autres et ce, sans distinction entre les régions ressources et les régions centrales.
- d'assouplir les normes actuellement en vigueur, au niveau des FLI, qui interdisent, notamment, de faire du refinancement, de financer un fonds de roulement sur plus d'une année et de financer plus de 50% des coûts reliés à un projet.

ADOPTÉ

6868-02-09 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6869-02-09 Travaux au terminus – Ameublement et vitrage

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de réaménagement des guichets au terminus de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par monsieur Yves Léveillé, chargé de projet pour la firme L'Archevêque et Rivest, entrepreneur général, au montant de 17 600,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'Archevêque et Rivest, entrepreneur général, soient et sont retenus pour effectuer des travaux de réaménagement des guichets au terminus de Terrebonne pour un montant de 17 600,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 10 février 2009, déposée par monsieur Yves Léveillé, chargé de projet pour la firme L'Archevêque et Rivest, entrepreneur général, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-012 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 17 600,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-721 «*Transport en commun - Infrastructure*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6870-02-09 Adhésion à l'Alliance des Services de Transport Adapté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion à l'Alliance des Services de Transport Adapté du Québec sont de 100,00\$;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre le formulaire d'adhésion et le chèque au montant de 100,00\$ à l'Alliance des Services de Transport adapté du Québec inc.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-013 émis par le trésorier au montant de 100,00\$ poste budgétaire 2390-494 «*Association*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6871-02-09 Agence de vente de titres – Dépanneur Richard Patenaude

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la vente de titres de transport au Dépanneur Richard Patenaude situé au 2585 B, chemin Ste-Marie, à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte d'autoriser le Dépanneur Richard Patenaude, situé au 2585 B, chemin Ste-Marie, à Mascouche, à devenir agence de vente de titres, conditionnellement à ce qu'une preuve d'assurance soit fournie.

ADOPTÉ

6872-02-09 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit # 8

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 8 et demande une dispense de lecture.

6873-02-09 Destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE les documents répertoriés à l'annexe intitulée « *Liste des dossiers (boîtes de dossiers) à détruire en 2008* », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ont été vérifiés;

CONSIDÉRANT le calendrier des délais de conservation des documents de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise la destruction des documents répertoriés à l'annexe intitulée « *Liste des dossiers (boîtes de dossiers) à détruire en 2008* », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conformément au calendrier des délais de conservation des documents de la MRC Les Moulins.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'annexe intitulée « *Liste des dossiers (boîtes de dossiers) à détruire en 2008* ».

ADOPTÉ

6874-02-09 Renouvellement de l'abonnement au journal *Les Affaires*

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'abonnement au journal *Les Affaires* au montant de 87,99\$, incluant les taxes, pour une période de deux (2) ans;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Service d'abonnement du journal *Les Affaires*, un montant de 87,99\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement au journal *Les Affaires*, pour une période de deux (2) ans.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-014 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 87,99\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6875-02-09 Renouvellement de l'inscription annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Chantal Laliberté au Tableau des membres de l'Ordre des Urbanistes du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'inscription annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Chantal Laliberté au Tableau des membres de l'Ordre des Urbanistes du Québec;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Ordre des Urbanistes du Québec, la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Chantal Laliberté au montant de 569,58\$ chacun, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-015 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 139,16\$ incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6876-02-09 Autorisation d'achat d'un logiciel antivirus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de quinze (15) licences d'antivirus Kapersky;

CONSIDÉRANT le prix soumis par Montréal Soft, soit 1 404,00\$, excluant les taxes, pour trois (3) ans;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de Montréal Soft pour l'achat de quinze (15) licences d'antivirus Kapersky au montant de 1 404,00\$, excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-016 émis par le trésorier au montant de 1 404,00\$, excluant les taxes, postes budgétaires 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6877-02-09 Présentation d'un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2009

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de poursuivre les activités de sensibilisation de l'herbe à poux;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande dans le cadre du programme Emplois d'été

Canada 2009, pour l'engagement d'un chargé de projet, d'un agent de communication et de trois (3) agents de sensibilisation.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents concernant cette demande.

ADOPTÉ

6878-02-09 Mandat à la firme Optimum Actuares & Conseillers inc. pour l'étude préliminaire de la mise en place d'un régime de retraite à prestation déterminée pour les employés de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de faire réaliser une étude préliminaire de la mise en place d'un régime de retraite à prestation déterminée pour les employés de la MRC;

CONSIDÉRANT la proposition budgétaire présentée par madame Jacqueline Desrosiers, conseillère principale pour la firme Optimum Actuares & Conseillers inc., en date du 19 novembre 2009, au montant de 5 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le mandat pour réaliser une étude préliminaire de la mise en place d'un régime de retraite à prestation déterminée pour les employés de la MRC Les Moulins soit et est octroyé à la firme Optimum Actuares & Conseillers inc., pour un montant de 5 000,00\$, excluant les taxes, conformément à la proposition présentée par madame Jacqueline Desrosiers, conseillère principale pour la firme Optimum Actuares & Conseillers inc., en date du 19 novembre 2009, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-017 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 "*Services professionnel*", soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6879-02-09 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon

Madame Denise Cloutier donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon et demande une dispense de lecture.

6880-02-09 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-25 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n<sup>os</sup> 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14, 97-15, 97-16 et 97-17, 97-19, 97-20, 21, 22 et 23;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2009 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-25 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la ville de Mascouche devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-25 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «*Projet de règlement numéro 97-25 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» et «*Document indiquant la nature des modifications que la ville de Mascouche devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-25 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un avis sur le projet de règlement numéro 97-25, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

6881-02-09 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les limites des zones inondables de la rivière des Mille-Îles

Madame Marie-Josée Beaupré donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les limites des zones inondables de la rivière des Mille-Îles, ainsi qu'un document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-26 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, et demande une dispense de lecture.

6882-02-09 Examen et approbation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-001 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1005-001 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur*

*l'aménagement et l'urbanisme;*

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1005-001 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6883-02-09 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6884-02-09 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille,  
Préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier